

AVIS D'APPEL À PROJETS

Communauté de communes du Pays rethélois

Appel à projets pour l'implantation d'un complexe hôtelier à Rethel (08300)

1. Contenu du projet et objectifs poursuivis

Afin d'améliorer l'attractivité du territoire, la Communauté de communes du Pays rethélois lance un appel à projets portant sur la création d'un hôtel / hôtel-restaurant sur un terrain public de 9 260 m² situé dans la zone d'activités de l'Etoile à Rethel, ville de 8000 habitants, dotée de nombreux équipements publics (centre aquatique, médiathèque-musée...), de commerces et services.

Idéalement situé à égale distance de Reims et de Charleville-Mézières sur l'axe de l'A34 qui relie le Benelux au sud de la France, mais aussi le massif ardennais au vignoble du Champagne, le terrain est facilement accessible depuis l'autoroute et bien exposé.

Pour ce projet hôtelier, les cibles économiques identifiées suite à une étude de faisabilité sont les clientèles d'affaires et d'entreprises, de transit (proximité immédiate axe autoroutier) ainsi qu'une clientèle de loisirs (future voie verte, point de départ d'itinérances dans le sud Ardenne et idéalement placé entre Reims et le Champagne, le massif ardennais et des villes patrimoniales comme Laon ou Sedan). La gamme identifiée comme la plus opportune pour le site est une gamme économique (en classement 3 étoiles) d'une cinquantaine de lits, pouvant correspondre notamment à la capacité des cars de tourisme.

2. Dossier de consultation

Un dossier de consultation permettant d'accéder à l'intégralité des informations relatives à l'appel à projets est transmis gratuitement à tout candidat le sollicitant.

Il peut être téléchargé sur le site internet de la communauté de communes – www.paysrethelois.fr (nos actions / nos projets / appel à projets) ou être adressé directement par courrier ou par messagerie, sur simple demande formulée auprès de la Communauté de communes du Pays rethélois - Direction de l'Aménagement Durable du Territoire – Monsieur Fabien COURTOIS - 03.52.100.100 / accueil@cc-paysrethelois.fr

Les projets devront être reçus à la Communauté de communes impérativement avant le vendredi 15 mars 2019 à 12h00.